



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-132 bis**

Publié le 23 mars 2021

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD

Arrêté préfectoral portant nomination de l'agent comptable du Conseil de la formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté n°51/2021 modifiant l'arrêté n° 41/2021 modifié portant ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme Sud-Zone de production n°80.04 (Département de la Somme)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet de la région Hauts-de-France
et du Nord

Le Directeur régional des Finances publiques
des Hauts-de-France et du département du Nord

**Arrêté préfectoral portant nomination de l'agent comptable du Conseil de la formation de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France**

Vu le code de l'Artisanat ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1601 ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles R6331-63-5 et R6331-63-7 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce
et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et
à l'action des Services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2017-1441 du 3 octobre 2017 portant création de la chambre de métiers et de
l'artisanat de région Hauts-de-France ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de M Michel
LALANDE, Préfet de la région du Nord-Pas de Calais et du département du Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M Frank MORDACQ au poste de directeur
régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

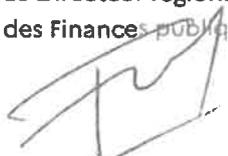
Sur proposition conjointe du Secrétaire général pour les affaires régionales et du Directeur régional des
Finances publiques

ARRETE

Article 1^{er} – Madame Lucile BRIONNE, inspectrice des Finances publiques, est nommée en qualité d'agent
comptable du Conseil de la formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France.
Elle remplace Mme Elisabeth SHARIFI-SANDJANI.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des Finances
publiques sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au
recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Le Directeur régional
des Finances publiques,



Frank MORDACQ

Le Préfet,



Michel LALANDE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Régulation des Activités et
des Emplois Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

Le Havre, le 22 mars 2021

ARRÊTÉ n° 51 / 2021

**Modifiant l'arrêté n° 41/2021 modifié portant ouverture de la pêche à pied des coques
sur les gisements de la baie de Somme Sud – Zone de production n° 80.04
(Département de la Somme)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté du préfet de la Somme du 7 avril 2004 réglementant la circulation des véhicules et engins à moteur, sur les dunes, le rivage de la mer et les plages appartenant au domaine public maritime ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Somme du 18 novembre 2020 portant classement de salubrité des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41/2021 modifié du 8 mars 2021 portant ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme sud -Zone de production n° 80.04 (Département de la Somme) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu la décision directoriale n° 1017/2020 du 2 décembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDÉRANT que le changement d'heure intervenant dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mars 2021 impose de modifier les horaires de descente autorisés pour les lundi 29 et mardi 30 mars 2021 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les temps de présence fixés à l'article 3 de l'arrêté n°41/2021 susvisé sont modifiés comme suit pour la semaine du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021 inclus :

Date	Horaire de marée haute	Horaire de marée basse	Heure de descente autorisée	Horaire obligatoire d'arrivée sur le parking
lundi 29 mars 2021	01h00	08h05	07 h 00 à 09 h 30	12 h 00
mardi 30 mars 2021	01h41	08h49	07 h 00 à 09 h 30	12 h 00
mercredi 31 mars 2021	02 h 22	09 h 29	07 h 00 à 09 h 00	11 h 30
jeudi 1 avril 2021	03 h 02	10 h 07	07 h 00 à 09 h 30	12 h 30
vendredi 2 avril 2021	03 h 40	10 h 44	08 h 00 à 10 h 30	13 h 00

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,

Par délégation,
La cheffe du service
régulation des activités et des emplois maritimes
Muriel ROYER

Destinataires :

- CNSP CROSS Etel
- CACEM
- Sous-Préfecture d'Abbeville
- DDTM-DML 62- 59 - 80
- DDPP 62 - 80
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Toutes mairies littorales de la Somme (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. Hauts de France
- Oncfs du Pas-de-Calais et de la Somme
- Vedette de surveillance littorale ARMOISE - ULAM 62
- Gendarmerie maritime : (BSL BL et vedette Scarpe P604)
- Compagnie de gendarmerie départementale d'Abbeville
- DIRMer MEMNor et MT de Boulogne-sur-mer